

Zeitschrift:	Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts jurassiens
Herausgeber:	Association pour la défense des intérêts jurassiens
Band:	56 [i.e. 57] (1986)
Heft:	5: La LPP, ou comment s'y retrouver? (II)
Rubrik:	[Impressum]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

- tenir un état de toutes les fondations et de toutes les institutions de prévoyance ;
- tenir le registre de la prévoyance professionnelle ;
- vérifier la conformité des statuts et des règlements avec la loi (CC/CO/LPP), au besoin intervenir d'office pour faire modifier ceux qui n'y seraient pas conformes ;
- ratifier les modifications de l'acte de fondation (statuts) ;
- vérifier les comptes, la nature des placements et l'emploi de la fortune des fondations ;
- obtenir les rapports d'activité, les rapports de contrôle et d'expertise ainsi que tous les documents adéquats (liste des titres, des immeubles, des bénéficiaires de rentes, etc) ;
- obtenir du conseil de fondation toutes les autres informations nécessaires, constater les lacunes et prendre toutes les mesures adéquates pour les éliminer, en conseillant les organes de la fondation, en leur donnant des ordres, en les menaçant, en annulant leurs décisions, au besoin en les destituant ;
- au besoin, ordonner une expertise technique de la fondation ;
- renseigner les organes de la fondation et veiller à ce que les bénéficiaires soient correctement informés sur leurs droits, sur la gestion et l'administration de la fondation ;
- veiller à ce que les bénéficiaires soient représentés dans les organes de la fondation (cf article p. 8) ;
- lors d'une fusion ou d'une liquidation de la fondation, approuver la décision du conseil de fondation, veiller à la sauvegarde des droits acquis, surveiller la procédure de fusion ou de liquidation, approuver le plan de répartition de la fortune libre et prononcer la dissolution de la fondation, sur requête ou de plein droit ;
- porter plainte contre les organes fautifs ou négligents de la fondation ou veiller à ce qu'une procédure soit introduite à leur encontre.

Enfin, la LPP et ses textes d'exécution confèrent à l'ASF toute une série de responsabilités sur des points relativement limités quant à leur portée matérielle (désigner un arbitre neutre, autoriser certaines personnes à fonctionner comme organe de contrôle, etc).

Association pour la défense des intérêts jurassiens

Président ad interim :
Philippe Degoumois, avocat et notaire,
2740 Moutier

Secrétaire général
et rédacteur responsable :
Pierre-Alain Gentil, 2800 Delémont

Administration de l'ADIJ et rédaction des «intérêts de nos régions»

Rue du Château 2, case postale 344, 2740 Moutier 1, ☎ 032 93 41 51, c.c.p. 25-2086-1